

INITIATIVE PARLEMENTAIRE N° 19.475 RÉDUCTION DES RISQUES ET DES PERTES DE FERTILISANTS

La fumure est essentielle à l'activité agricole. Mais les pertes d'éléments fertilisants peuvent provoquer des pollutions des eaux. La réduction de ces pertes est un des éléments de l'initiative parlementaire 19.475 dite de réduction des risques.



DOSSIER

VIGNES & VERGERS | N°3 — MARS 2022

Des enherbements entre les rangs favorisent la microfaune capable de valoriser les engrais organiques.
Photo : N. Messieux

EDMÉE REMBAULT ET NICOLAS MESSIEUX

AU CŒUR DES PROPOSITIONS, L'EAU, LE CLIMAT ET L'APPROVISIONNEMENT LOCAL

L'initiative 19.475 reprend des propositions de la PA22+ et s'appuie pour ce faire en grande partie sur le Plan d'action Produits phytosanitaires, une politique publique du Conseil fédéral adoptée en 2017 et qui vise à réduire de 50% le risque dû aux produits phytosanitaires d'ici 2027 en proposant entre autres diverses mesures d'encouragement (financier). Ce plan, déjà en fonction, a permis des avancées sur la réduction de l'utilisation de certains pesticides.

C'est le volet phytosanitaire de 19.475 qui a retenu l'attention des médias, du public et des professionnels parce son titre ne mentionne que cet aspect et parce que l'attention politique était centrée sur lui. Le volet sur les fertilisants a été en réalité ajouté au projet initial de l'initiative parlementaire au cours des discussions parlementaires pour compenser le gel de la PA22+ et peser sur « Eau potable propre ». Il n'en demeure pas moins que la protection des eaux et la réduction des pollutions chroniques et ponctuelles est le cœur même de cette initiative parlementaire, puisqu'elle reprend les positions de la PA22+ (qui était déjà construite pour répondre aux préoccupations soulevées par l'initiative « Eau potable propre »). La protection de la biodiversité, par exemple, reste donc relativement secondaire. Le volet sur les fertilisants implique néanmoins d'importantes questions notamment au travers des émissions de gaz à effet de serre lors de leur emploi. De même, l'initiative insiste sur le fait qu'il faille favoriser au maximum l'approvisionnement indigène en engrais de ferme.

RÉDUCTION DES PERTES VERS L'ENVIRONNEMENT EN MATIÈRE DE FUMURES

Le texte de l'initiative parlementaire 19.475 indique que: « Les pertes d'azote et de phosphore de l'agriculture sont réduites de manière adéquate d'ici à 2030 par rapport à la moyenne des années 2014 à 2016. » (art. 6a, al.1 modifiant la LAgr) et « Le Conseil fédéral fixe les objectifs de réduction et la méthode selon laquelle la réalisation des objectifs est calculée. [...] » (al. 2).

Dans la PA22+, un objectif précis de 20% de réduction de pertes de fumures avait été fixé dans la loi. Ici, aucun objectif précis n'est plus fixé et le Conseil fédéral a en outre dû demander leur avis aux organisations professionnelles et aux cantons. Le projet d'ordonnance (« train de mesures ») proposé par le Conseil fédéral en mai 2021 proposait à nouveau 20%, et lors des consultations, les milieux agricoles ont souhaité ramener cela à 10%.

Pour concrètement arriver au chiffre proposé de 20% ou 10%, les mesures passent par le bilan de fumure. Le « train de mesures » proposait un article extrêmement punitif, qui visait à réduire les

L'initiative parlementaire 19.475 dite de « réduction des risques »

Le 19 mars 2021, le Parlement fédéral acceptait à une large majorité la version finale de l'initiative parlementaire 19.475 dite « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides » présentée par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États. Celle-ci modifiait trois lois fédérales, dont la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux).

L'initiative parlementaire 19.475 est un contre-projet indirect qui répondait aux deux initiatives populaires fédérales pour l'interdiction des pesticides (initiatives « pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » et « Eau potable propre »), mises au vote le 13 juin 2021. Initialement, le texte de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) incorporait déjà des éléments qui devaient répondre à l'initiative « Eau potable propre » en musclant les mesures anti-pesticides et anti-fertilisants dans les eaux. Comme la PA22+ a été suspendue mi-mars 2021 par le Parlement, l'initiative parlementaire a repris l'essentiel de ces éléments.

Comme prévu par le texte de l'initiative parlementaire, les organisations professionnelles agricoles et les cantons ont également été consultés pour les premières mesures (« train de mesures ») proposées en mai 2021 et ont renvoyé leurs observations et remarques pour août 2021. Les mesures devraient entrer en vigueur rapidement (2023) après la nouvelle consultation publique et la décision du Conseil fédéral, normalement au printemps prochain.


PÉPINIÈRES
GUILLAUME
PLANTS DE VIGNE
DEPUIS 1895



Notre expérience au service
de la réussite de votre projet

Sélections massales et privées

Vigo Rhize, le plant aux
défenses naturelles renforcées

*Ensemble,
créons un vignoble
d'exception*

François Guillaume

Tél. +33 (0)6 71 01 32 29 Mail: francois@guillaume.fr

www.guillaume.fr



Un bon savoir-faire en matière d'apport du compost permet d'optimiser son utilisation par l'arbre, et d'éviter les pertes de nutriments. Photo: AMTRA et Rétropomme.

paiements directs en cas de non-respect du bilan de fumure – avec doublement puis quadruplement en cas de récidive. Les organisations agricoles, de même que les services de l'agriculture cantonales, se sont fortement opposées à cet article.

L'INITIATIVE 19.475 ENCOURAGE LE REMPLACEMENT DES ENGRAIS MINÉRAUX PAR DES ENGRAIS DE FERME POUR MINIMISER L'IMPORT D'ENGRAIS.

CONSÉQUENCES POUR L'ARBORICULTURE ET LA VITICULTURE

Les besoins en fumure des vergers et des parcelles de vigne sont moins élevés que ceux des grandes cultures. Lors de la consultation sur le train d'ordonnance, les organisations de vignerons et d'arboriculteurs n'ont pas fait de remarques sur ces questions de pertes de fumure, ni même sur la double-peine en cas d'excès de fumure.

Pour ces cultures pérennes, la fumure vise à compenser les prélèvements par des apports exogènes. Les praticiens mettent des engrais pour assurer la santé de la plante sur le long terme, et les teneurs suffisantes dans les fruits (particulièrement dans les baies pour permettre une bonne fermentation). Un excès de fertilisation, fréquent autrefois, est aujourd'hui considéré néfaste, avec le risque de produire trop de fruits, ou des fruits de mauvaise qualité, et d'entraîner à moyen terme un déséquilibre des plantes. La viticulture et l'arboriculture exigent donc des fumures soigneusement planifiées et dosées.

En arboriculture et viticulture conventionnelles, ce sont en général surtout des engrais minéraux qui sont employés. Ceux-ci permettent une excellente précision des apports, par exemple les pulvérisations foliaires en cas de carence en azote. En outre, ces engrais minéraux sont plus pratiques à appli-

quer dans des parcelles difficiles d'accès, où l'épandage de lisier ou de fumier serait logiquement compliqué voire impossible.

L'initiative parlementaire 19.475 semble encourager le remplacement des engrais minéraux par des engrais de ferme pour minimiser l'import d'engrais. L'épandage d'engrais de ferme exige le respect des bonnes pratiques et une bonne adéquation par rapport aux choix culturaux. Toujours davantage utilisés en arboriculture et en viticulture, des enherbements entre les rangs favorisent la microfaune capable de valoriser les engrais organiques. En revanche, il est important de toujours veiller à l'équilibre: la fumure doit profiter à la culture, et ne pas engraisser l'enherbement au détriment de la culture. Dans les parcelles où il n'y a pas d'enherbement, les apports seront évidemment calculés et appliqués différemment, de manière à éviter des pertes intempestives, par exemple lors de la libération d'azote organique, ou lors de précipitations, si la région est bien arrosée.

On peut se demander si cette recommandation de privilégier l'utilisation d'engrais organiques va entraîner un appauvrissement des sols en viticulture et en arboriculture, et à moyen terme une mauvaise qualité des fruits et un dépérissement du matériel végétal. Se basant sur l'expérience actuelle, on verra qu'une fois de plus, c'est une réponse à multiples facteurs. L'âge des arbres et des pieds de vigne, le porte-greffe choisi, la qualité du sol, la présence ou non d'un enherbement, la variété des fruits, la météo, tous ces facteurs jouent notamment un rôle dans l'absorption correcte des engrais. D'un point de vue technologique, il existe maintenant aussi des techniques d'application très pointues, et des formulations des engrais organiques modernes (par ex. des granulés).

Finalement, au vu des mesures et des pratiques déjà en vigueur en viticulture et en arboriculture, et au vu des besoins réels de fumure pour ces deux cultures, les conséquences du volet « fertilisants » de 19.475 ne sont pas cruciales, mais elles méritent que les branches viticoles et arboricoles étudient la question. Le défi se situera plutôt dans le volet

phyto, comme le relève justement Michel Darbellay dans son éditorial. Cela dit, l'utilisation ou non des engrais de ferme ou bien l'achat et la vente d'engrais de ferme au sein du pays restent des questions importantes. À cela se greffent aussi les questions nouvelles de séquestration carbone, que nous abordons aussi dans ce numéro.

Remerciements

Nous remercions pour leur aide Boris Bachofen (Rétropomme), Loïc Bardet (Agora), Michel Darbellay (USP), Edouard Holliger (FUS), Christian Linder (Agroscope), David Marchand (FiBL), Jimmy Mariéthoz (FUS), Andreas Naef (Agroscope), Hélène Noirjean (FSV), Jean-Laurent Spring (Agroscope), Vivian Zufferey (Agroscope). 🍷

LECTURES COMPLÉMENTAIRES :



Spring J.-L. et Verdenal T., 2017. Principes de fertilisation des cultures agricoles en Suisse (PRIF). Fertilisation en viticulture. Agrarforschung. Juin 2017.



Kuster T. Eicher O. Leumann L. Müller U., Poulet J. et Rutishauser R. 2017. Principes de fertilisation des cultures agricoles en Suisse (PRIF). Fertilisation en arboriculture. Agrarforschung. Juin 2017.



Pépinières

viticoles

Pierre Richard
Route de l'Etraz 4
1185 Mont-sur-Rolle
Tél. 021 825 40 33
Fax 021 826 05 06
Natel 079 632 51 69
pepinicro.richard@hispeed.ch

- Grand choix de cépages.
- Divers clones et portes-greffes.
- Production de plants en pots et traditionnels.
- Machine pilotée par GPS, pose la barbe et le tuteur.
- Fournitures: Tuteurs et Piquets.



www.pepinicro-richard.ch